

La crèche inclusive, un succès



DEUX-SÈVRES. A Eclairé, une crèche gérée par le GPA, groupement pluri-associatif, fait cohabiter enfants en situation de handicap et non-handicapés. À la satisfaction de tous. PAGE 2

A SAVOIR

La charte de l'enfant accueilli

A l'entrée de la crèche Cap'vers, trône bien en évidence, « La charte de l'enfant accueilli ».

Un préambule rappelle que « l'établissement Cap'vers est avant tout un lieu d'accueil, de socialisation, éducatif et pédagogique. Cette structure est un espace de vie, d'éveil, de jeux et de plaisir permettant un mode de garde adapté aux besoins des familles. Chaque professionnel accueille l'enfant dans sa singularité et dans son individualité à travers une vie de groupe stimulante ». Dix principes sont énoncés « pour grandir en toute confiance ».

1. Accueillir l'enfant et sa famille dans leur singularité, leur proposer un accueil personnalisé.
2. Respecter leurs droits, leurs besoins, leur intimité, leurs rythmes.
3. Respecter la spécificité du

- développement global de l'enfant, favoriser son éveil et son accès à l'autonomie. Veiller à son bien-être.
4. L'accueillir dans un cadre adapté, stable et sécurisant permettant son épanouissement.
5. Valoriser ses progrès, encourager ses réussites, reconnaître ses qualités personnelles.
6. Favoriser les interactions et les échanges avec ses pairs.
7. Reconnaître et respecter la place des parents, premiers éducateurs de leurs enfants.
8. Garantir une cohérence éducative avec eux, notamment en les invitant à participer à la vie de l'établissement.
9. Les accompagner et répondre à toutes leurs interrogations.
10. Accompagner les pratiques des professionnels.

La crèche inclusive, ça marche

La crèche Cap'vers d'Eclairé mêle enfants en situation de handicap et enfants valides. Édifiant.

Laurent RÉGNIER
redaction@courrier-ouest.com

Sophia* 4 ans. Pour la première fois qu'elle est à la crèche, elle a pris une cuillère dans la main alors qu'elle souffre de troubles envahissants du développement.

« L'exploit » a eu lieu le jour où nous sommes allés visiter l'établissement d'Eclairé créé et géré par l'Apajh (lire ci-dessous) et la PEP, association des Pupilles de l'enseignement public, réunis dans le GPA, groupement pluri-associatif présidé par Alain Parrot, ancien maire de Villiers-en-Plaine.

« C'est pour ce genre de victoire que nous travaillons »

ALINE GABELLIC. Directrice de la crèche Cap'vers

La directrice de la crèche, Aline Gabellic, en était encore toute retournée. « Ce sont pour des victoires comme celles-ci que nous travaillons », explique la jeune femme en poste depuis 2015.

« Les enfants entre eux sont adorables. Tous savent que Simon* a des difficultés à rester à table, la faute aussi à des troubles envahissants. Personne ne se moque de lui. De même Enzo*, 5 ans, a besoin d'un appareil pour marcher à quatre pattes. Les autres se portent candidats pour pousser son engin ».

Aline Gabellic prend encore l'exemple d'un petit garçon qui est arrivé à la crèche Cap'vers, plein d'agressivité. « Il vient d'intégrer l'école primaire sans même avoir besoin d'auxiliaire de vie scolaire ». Voilà six ans que la crèche Cap'vers existe à Eclairé. « Nous avons fait une enquête auprès des gens du secteur pour savoir s'ils étaient favorables à une crèche qui mêlerait enfants handicapés et enfants « normaux », bien que je n'aime pas ce terme. Nous avons reçu un nombre de oui massif », déclare Alain Parrot.

Le GPA met alors en place son projet. La crèche Cap'vers ouvre ses portes le 9 septembre 2012. Aujourd'hui,



Eclairé. A la crèche Cap'vers, tous les enfants, handicapés ou non, sont traités à la même enseigne.

elle accueille 27 enfants dont un tiers en situation de handicap. « La commune d'Eclairé nous a pris huit places, celle de Saint-Maxire trois places, et Saint-Gelais trois places. Quant à Hyper U, ils nous ont pris deux places pour les enfants de leurs salariés », détaille Aline Gabellic.

Pour encadrer tous ces enfants, la

crèche emploie trois auxiliaires de puériculture, deux personnes dotées d'un CAP petite enfance, une infirmière à mi-temps, une aide médico-psychologique, un médecin, un psychologue, un psychomotricien, un agent d'entretien et un agent de cuisine.

50 000

EUROS

C'est le déficit redouté par les responsables du GAP pour l'exercice 2018 et l'ensemble de leurs structures dans tout le département. « Plus on veut être

proche des personnes qui souffrent de handicap et plus cela revient cher. Comme toutes les structures qui œuvrent dans le médico-social, nous n'échappons pas à l'essoufflement financier », souligne Alain Parrot.

* Les prénoms ont été changés.